

## PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-sept mai à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Claude PLUMET, Maire.**

**Présents** : Gérard ALDAY, Nathalie ARRIBAS, Christelle BAGNERIS, Laurent CASTERAN, Marie-Thérèse HERIVEAU, Patrick HERY, Sylviane GRAU, Pierre SAFORCADA, José SANCHEZ, Serge SENSAT, Louis-Jean SOUEIX, Emilie SUBRA, Xavier THEBE, Nadine VERDIER.

**Absents** : Eliane CHAUVET, procuration à Claude PLUMET ; Michel DELAI, procuration à Marie-Thérèse HERIVEAU ; Nadine LALLOZ ; Claudine PINTON, procuration à Serge SENSAT.

Après l'approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion du 18 avril 2014, Emilie SUBRA est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

**Monsieur le Conseiller Général du canton de Saint-Gaudens  
interviendra avant le début de la séance.**

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

OBJET :	Rapporteur
Restitution de dépôt de garantie locatif	Marie-Thérèse HERIVEAU
Commission Communale d'Aménagement Foncier : désignation des propriétaires fonciers	Claude PLUMET
Commission Communale des Impôts Directs : désignation de la liste des commissaires à transmettre au centre des impôts	Claude PLUMET
Autorisation de stationnement d'un taxi sur le territoire communal	Claude PLUMET
Personnel : ouverture d'un poste contractuel (renouvellement)	Claude PLUMET
Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	
Informations et questions diverses	

## **INTERVENTION DU CONSEILLER GENERAL DU CANTON DE SAINT-GAUDENS**

Monsieur Duclos, conseiller général du canton de Saint-Gaudens, a souhaité aller à la rencontre des communes du canton. Il souhaite notamment informer l'assemblée sur les champs d'intervention du Conseil Général, les modifications de ces modalités d'intervention, et les conséquences de la suppression de la clause générale de compétence du Département à partir de 2015.

Les champs d'intervention du Conseil Général portent principalement sur l'aide sociale, la voirie et les collèges.

Concernant les subventions apportées aux communes, le Département a tendance désormais à retenir un grand projet par commune et par an, à l'instar de ce que fait l'Etat avec la Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux.

Les dépenses sociales étant en hausse et le Département étant poussé à se recentrer sur ses compétences propres, les projets communaux s'en trouvent moins subventionnés : moins de projets retenus, délais de décision allongés (1 an en moyenne à compter du dépôt d'une demande), taux de subvention en baisse.

Le projet de réforme territoriale devant entraîner la suppression de Département nécessite une modification de la Constitution, soit par référendum, soit en Congrès avec une majorité des 3/5. Ce projet est compliqué à mettre en œuvre, notamment en raison du Sénat qui défend les collectivités. En revanche, la suppression de la clause générale de compétence du Conseil Général, d'application probable en octobre 2015, entraînerait la fin des subventions, notamment pour l'entretien de la voirie qui constitue une dépense substantielle.

Monsieur Duclos fait état du problème de fauchage effectué par les services du Département : il a été réalisé avec retard et partiellement puisque les fossés ne sont pas désherbés. Monsieur Duclos indique qu'il fera remonter cette situation dommageable au Conseil Général.

### **La séance débute**

## **RESTITUTION D'UN DEPOT DE GARANTIE LOCATIF**

Il conviendrait de restituer le dépôt de garantie d'un montant de 274,84 € à Monsieur BARON Philippe, qui a libéré le logement communal situé 2 place de la Mairie.

Monsieur BARON était en colocation avec Mademoiselle ROULLIER Aliénor, qui a souhaité continuer à louer l'appartement en son seul nom. Le montant à restituer correspond donc à la moitié de la somme initiale (549,68 euros) déposée par les colocataires.

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 274,84 € à Monsieur Philippe BARON.

## **COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER ÉLECTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE TROIS PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS TITULAIRES ET DE DEUX PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS SUPPLEANTS**

Vu le renouvellement du Conseil Municipal le 23 mars dernier, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des propriétaires de biens fonciers, appelés à siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 2 mai 2014, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal La Dépêche du Midi le 6 mai 2014.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : Michel Capéran, Raoul Laborde, Gilbert Martin, Louis-Jean Soueix, Danielle Thébé, qui sont de nationalité française, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été élus comme membres titulaires :

- SOUEIX Louis-Jean
- THEBE Danielle
- MARTIN Gilbert

LABORDE Raoul a été élu 1<sup>er</sup> suppléant,  
CAPERAN Michel a été élu 2<sup>ème</sup> suppléant.

## **DESIGNATION DES COMMISSAIRES INSCRITS SUR LA LISTE TRANSMISE AU CENTRE DES IMPÔTS POUR SIÉGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Vu le renouvellement du Conseil Municipal intervenu le 23 mars 2014,  
Vu les articles L.5211-6, L.5211-7, L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Assemblées Municipales nouvellement élues doivent procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.  
Pour cela il est nécessaire de présenter à la Direction des Services Fiscaux une liste pour les commissaires titulaires et suppléants. Sont proposés :

Résidants sur la Commune :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>		<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>	
<b>NOM Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>Adresse</b>
<b>AYOUAZ André</b>	824 côte de Goutet	<b>CASTERAN Laurent</b>	302 chemin de Petit Jean
<b>BARON André</b>	638 chemin du Vignet	<b>CHAUVET Eliane</b>	35 chemin de Cugnax
<b>BAYLAC Joël</b>	299 chemin de Biroc	<b>CUGNO Caroline</b>	793 rue des Bourdalats
<b>BEYRET Victor</b>	1 impasse de la Chapelle	<b>DANZIN Mireille</b>	334 chemin des champs
<b>CERCIAT Robert</b>	151 chemin des Prés	<b>DE PRADA Claude</b>	921 route de Spéhis
<b>CRIVELLARI Pia</b>	128 chemin de Lamothe	<b>DEYNIS Pierre</b>	6 rue des écoles
<b>PLUMET Claude</b>	485 rue Anselme Arrieu	<b>HERIVEAU M-Thérèse</b>	261 chemin de la Viellade
<b>PONS Roger</b>	809 côte de Bareille	<b>LALLOZ Nadine</b>	1908 côte de Bareille
<b>SENSAT Serge</b>	819 rue Anselme Arrieu	<b>MASI Théodore</b>	27 rue de la Bascule
<b>TALAZAC Alain</b>	927 rue Anselme Arrieu	<b>NAVARRÉ Pierre</b>	5 impasse Ricardie
<b>THEBE Robert</b>	68 rue du Cagire	<b>PINTON Claudine</b>	11 ch. des Châtaigniers

Résidants en dehors de la Commune :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>		<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>	
<b>NOM Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>Adresse</b>
<b>RICAUD Jean-Claude</b>	31800 Saint-Gaudens	<b>BAGNERIS Gabriel</b>	17 avenue du Maréchal Joffre 31800 Saint-Gaudens

Où l'exposé et après en avoir délibéré, la liste susvisée est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN TAXI**

La population de Villeneuve a connu une expansion relativement importante, ce qui a entraîné de nouveaux services, notamment l'établissement funéraire. Aussi, il serait souhaitable d'autoriser l'exploitation d'un second taxi sur le territoire communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver cette autorisation pour un taxi, ce qui ferait un total de 2 exploitations de taxi autorisées sur le territoire communal.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition ci-dessus.

## PERSONNEL

### **OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE NON-TITULAIRE A TEMPS NON-COMPLET (20 % D'UN TEMPS PLEIN) ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Il est nécessaire de recruter un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet soit 20 % d'un temps plein, pour une durée de trois mois, pour effectuer la tournée du bus scolaire.

Cet agent serait recruté pour accroissement temporaire d'activité conformément à la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et sa rémunération sera basée sur l'indice relatif au 11<sup>ème</sup> échelon d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe et sera complétée par une indemnité mensuelle de 90 euros bruts.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :  
approuve l'ouverture d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet pour une durée de six mois dans les conditions définies ci-dessus,  
autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile au bon déroulement du recrutement.

## COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

**Décision du 28 avril 2014 : Montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.**

M. Le Maire a décidé d'appliquer un taux de 100% par rapport au plafond de 0,035 € par mètre carré de distribution prévu au décret relatif à cette question. Le montant est revalorisé chaque année en fonction du linéaire de réseau et de l'index ingénierie.

**Décision du 28 avril 2014 : Montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de communications électroniques**

M. le Maire a décidé d'appliquer les montants plafonds prévu au décret relatif à cette question. Le montant est revalorisé chaque année par application de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général des travaux publics.

**Décision du 28 avril 2014 : Montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité**

M. le Maire a décidé d'appliquer le montant plafond prévu au décret du 26 mars 2002, en tenant compte des revalorisations automatiques annuelles réalisées conformément audit décret jusqu'à ce jour. Le montant sera revalorisé chaque année en fonction de l'évolution de l'index BTP.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Tirage au sort des jurés d'assises**

Monsieur le Maire propose de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour la liste annuelle 2015, sachant que la proportion est d'un juré pour 1300 habitants et que le nombre des noms à tirer au sort est le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral en vigueur, soit 3 personnes. Les jurés tirés au sort doivent être nés avant le 1er janvier 1992, c'est à dire être âgés de plus de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année où ils doivent siéger.

Il est donc procédé au tirage au sort de trois noms à partir de leur numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs de la Commune arrêtée au 28/02/2014.

Les personnes désignées sont les suivantes :

- Electeur n°1195 – SERRANO Vincent
- Electeur n°292 – CUVILLIER Réjane née CHAUSSOY
- Electeur n°713 – SENA Marie-Thérèse née JULLIA

### **Autres questions**

Monsieur ALDAY demande où en est la réflexion sur l'application des nouveaux rythmes scolaires.

Madame SUBRA répond que les horaires seront les suivants :

- 9h – 12h15 et 14h – 16h sauf le vendredi où l'école finira à 15h45.
- L'ALAE fonctionnera avant, entre et après ces horaires jusqu'à la fin de l'après-midi.
- Le mercredi, un bus communautaire viendra chercher les enfants pour les amener à la cantine centrale, puis les enfants pourront rester au centre de loisirs jusqu'à la fin de l'après-midi.

La participation d'associations à l'animation de l'ALAE s'avère compliquée à mettre en place, tant d'un point de vue pratique que financièrement.

Un soutien de deux fois une demi-heure ou d'une heure est à l'étude par les enseignants.

Monsieur SANCHEZ informe l'assemblée de la mise en place de radars pédagogiques, dont l'installation est étudiée avec le Secteur Routier (4 sites à définir).

Monsieur ALDAY fait observer que le fauchage communal n'est pas concluant.

Monsieur PLUMET indique que le service a pris du retard. Monsieur SANCHEZ précise que cela est dû à une conjonction de facteurs : nombreux ponts au mois de mai, mauvais temps et agent en arrêt maladie. Monsieur PLUMET annonce qu'une organisation de ce travail va être étudiée en collaboration avec le SIVOM.

**Séance levée à 22h25.**

***Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 27 mai 2014, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 28 mai 2014 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.***

**Le Maire,**

A blue ink signature of Claude PLUMET, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes.

**Claude PLUMET.**

## CLÔTURE DE LA SEANCE DU 27 MAI 2014

### Liste des délibérations prises par numéro d'ordre en séance :

N°ordre	OBJET
51	Remboursement de dépôt de garantie à Monsieur Baron
52	Commission Communale d'Aménagement Foncier : désignation des propriétaires fonciers
53	Commission Communale des Impôts Directs : désignation de la liste des commissaires à transmettre au centre des impôts
54	Autorisation de stationnement d'un taxi sur le territoire communal
55	Ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe non-titulaire à temps non-complet (20% d'un temps plein)

### Vu le compte-rendu, les Conseillers :

**Présents :** Gérard ALDAY, Nathalie ARRIBAS, Christelle BAGNERIS, Laurent CASTERAN, Marie-Thérèse HERIVEAU, Patrick HERY, Sylviane GRAU, Pierre SAFORCADA, José SANCHEZ, Serge SENSAT, Louis-Jean SOUEIX, Emilie SUBRA, Xavier THEBE, Nadine VERDIER.

**Absents :** Eliane CHAUVET, procuration à Claude PLUMET ; Michel DELAI, procuration à Marie-Thérèse HERIVEAU ; Nadine LALLOZ ; Claudine PINTON, procuration à Serge SENSAT.

### Signatures :